

# VILLAGEXPO

LES MEMBRES  
DU CONSEIL  
DE VILLAGE

Bulletin d'information du conseil de village

Décembre 1998

N° 103

## LE CONSEIL DU VILLAGE est à votre écoute

Afin d'être plus proche et disponible auprès des copropriétaires, le Conseil du Village a créé une ligne téléphonique, avec répondeur, à votre disposition pour vous renseigner ou intervenir dans la limite de ses moyens

Notez bien ce numéro  
**01.60.16.07.61**

## MODIFICATIONS - AMELIORATIONS - ADDITIONS - SURELEVATIONS

Nous rappelons que tout projet d'extension, de construction, d'adjonction de pièces supplémentaires ou de toitures, doit faire l'objet d'une demande d'avis favorable du Conseil Syndical (Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 1974).

Le dossier comprendra :

- \* Une lettre datée et signée, indiquant l'objet des travaux projetés, la nature des matériaux employés ; le cas échéant, la surface habitable de l'extension.
- \* Un plan de situation et un plan de masse.
- \* Plans de l'état actuel et de l'état futur.

Sur chaque plan représentant l'état futur, figureront :

- Les noms et adresses des copropriétaires voisins
- Leurs signatures, datées et précédées de la mention manuscrite **bon pour accord** .

Les dossiers seront examinés aux réunions mensuelles du Conseil Syndical (août exclu). Une lettre donnant la position du Conseil Syndical sera ensuite transmise au copropriétaire demandeur, avec copie au Syndic. Y figurera, le cas échéant, le nombre de tantièmes de charges supplémentaires (2,5 tantièmes par M2, selon l'article 17 du règlement de copropriété).

La demande au Conseil Syndical ne dispense pas le copropriétaire de celle à faire en Mairie (service de l'urbanisme tél: 01 69 40 37 37).

Michel CHAZAL  
Commission Permis de Construire & Relations avec la Mairie

## Remerciements

A l'occasion de ce premier bulletin d'après l'assemblée générale nous voudrions remercier tous ceux qui, à des degrés divers, ont accepté de partager nos soucis, nos études et nos décisions.

Par leur présence et leur personnalité, ils nous ont enrichis en élargissant notre horizon.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouvelle activité et nous leur assurons qu'un petit bonjour lors d'un passage devant les halls le **premier mardi du mois** (20h30), sera toujours le bienvenu.

Mme Magnier, Mme Popot, Mrs Bish, Mrs Deflers, Mrs Duffet

Le conseil du village vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et  
une bonne année 1999

